



Saintonge Aunis Randonnées

31 rue du cormier 17100 Saintes Tel : 05 46 90 16 01 – 06 87 23 50 13

Mail: sarandonnées@gmail.com site web : <https://saintonge-aunis-randonnées.fr>

Procès verbal du conseil d'administration

Date 12 mars 2024	Présidente : Danielle STRICH	Secrétaire : Sylviane BLIN
Membres du conseil d'administration : Daniel ARTAUD, Colette BERTIN, Sylviane BLIN, Françoise BOURIAUD, Roger CANTINIAU, Babeth CERF, Philippe CHESNEL, Robert EMERY, Marylène GIRARD, Alain MILLET, Marianne PEREZ, Jean Luc LAVOIX, Anne RIMASSON, Danièle STRICH, Jacqueline VIAUD		
Absents	Excusés Daniel ARTAUD pouvoir à Sylviane BLIN Marianne PEREZ	

Début de séance à 16h45

1 Compte rendu AG du CDRP

L'assemblée générale du CDRP s'est déroulée le 17 février 2024 à Aulnay.

1.1 bilan financier

Cette année, le bilan financier du CDRP est déficitaire : - 2263,80€. La subvention de 2€ par adhérent accordée par le CDRP aux clubs de Charente Maritime ne sera pas reconduit cette saison.

1.2 Cotisation FFRandonnée 2024/2025

L'augmentation de 2,60€ pour une licence IRA est adoptée.

1.3 Contribution additionnelle régionale

La contribution additionnelle régionale de 1€ par adhérent a été refusée.

1.4 Présidence

Martine JACQUES est élue présidente du CDRP. Christian AUDOUIN a quitté la présidence mais reste référent de la commission séjours et voyages.

L'assemblée générale régionale aura lieu le 16 mars à Poitiers.

1.5 Grande randonnée vers Paris

Une vingtaine de saristes se sont inscrits pour la randonnée Saintes- Juicq.

Le lieu du pique nique n'est pas connu à ce jour.

Le covoiturage pour le retour est à définir : 4 voitures sont prévues à Juicq.

Le départ est prévu à 9h à l'arc de Germanicus.

2 Les formations

2.1 Balisage

Valérie LALUE débutera sa formation au cours du second semestre 2024.

2.2 Tourisme

La formation tourisme concernera 3 personnes et se déroulera en Octobre 2024.

2.3 Brevet fédéral

Phillippe CHESNEL débutera son brevet fédéral en juin à Talence (Tronc commun) . Il poursuivra sa formation à Eymoutiers en Charente les 12 et 13 Octobre puis les 6 et 7 février 2025.

Il reste 16 places disponibles à la formation d'Eymoutiers.

2.4 PSC1

16 adhérents se sont inscrits pour la formation PSC1 en janvier, mars et avril 2024. 13 adhérents ont suivi la formation.

Suite à la formation PSC1, Colette BERTIN propose la mise en place d'une fiche individuelle de santé(annexe n°1) qui pourra être testée la saison prochaine.

2.5 Formations internes GPS et animateurs de randonnées

15 adhérents se sont inscrits à la formation GPS et 8 aux ateliers animateurs de randonnées.

3 Adhésion 2024/2025

3.1 Le bulletin d'adhésion (annexe n°2)

3.1.1 l'adresse d'envoi et les coordonnées

Le bulletin d'adhésion est à envoyer à la présidente 21 rue de la Chênaie 17100 Saintes.

Le bulletin d'adhésion comportera les coordonnées de la présidente et de la secrétaire référente des adhésions.

3.1.2 Date butoir, rappel de renouvellement, liste visiteur

La date butoir pour le renouvellement d'adhésion sera le 20 septembre 2024.

Le CA adopte cette mesure à l'unanimité, l'article 5 du règlement intérieur (annexe n°3) va être modifié.

Colette BERTIN fera un rappel aux adhérents qui n'ont pas renouvelé leur adhésion vers le 25 septembre.

Les adhérents dont le renouvellement n'a pas été effectué le 30 septembre seront retirés de la liste visiteur du site internet de la SAR par Colette BERTIN

3.1.3 Contribution additionnelle régionale

Sur la partie comptable ce nouvel item apparaîtra s' il est validé à l'assemblée générale du comité régional.

Un minimum de 0,54€ par adhérent sera prélevé .

3.1.4 Attestation de contrôle d'honorabilité

Le recensement des organisateurs par Marylène GIRARD a permis de se mettre en conformité avec les directives de la FFRandonnée sur les attestations de contrôle d'honorabilité. Les nouveaux organisateurs seront contactés par Marylène GIRARD via une adresse mail(sarandonnees.honorabilite@gmail.com) pour se soumettre à cette obligation. Cet item n'apparaîtra plus sur le bulletin d'adhésion mais un article va être édité dans l'onglet adhésion sur le site internet de la SAR.

L'adhérent affilié à la FFRandonnée dans une autre association n'est pas soumis à l'attestation de contrôle d'honorabilité à la SAR.

3.1.5 Programme mensuel

Le programme mensuel est consultable sur le site adhérent de la SAR dans l'onglet programme à partir du 25 le mois précédent. Le dernier programme se trouve en haut de la liste. Les adhérents ayant des difficultés à se connecter pourront demander à Jacqueline VIAUD de leur transmettre le programme par mail. Contact mail Jacqueline : sarandonnees.programmes1@gmail.com

Cet item n'apparaît plus sur le bulletin adhésion. Cette nouvelle modalité sera expliquée lors de l'envoi du renouvellement d'adhésion.

3.1.6 Certificats médicaux et QS sport FFRandonnée

La FFRandonnée n'a pas encore défini les nouvelles mesures pour les certificats médicaux pour la saison 2024/2025. Ces items seront à adapter en fonction des nouvelles directives de la fédération.

3.1.7 Les assurances complémentaires

Les adhérents recevront avec l'envoi des adhésions les propositions d'assurances complémentaires de la FFRandonnée.

3.2 Le circuit des adhésions

La présidente reçoit le bulletin d'adhésion.

Elle découpe le bulletin en 2 parties.

Elle remet la partie administrative à Colette BERTIN qui valide l'inscription à la FFRandonnée, réajuste la liste des visiteurs sur le site et établit le fichier adhérent.

Après validation de la licence, la présidente remet la partie comptable au trésorier qui conserve le document.

Colette BERTIN donne la partie administrative à la secrétaire pour la mise à jour du registre adhérents et de la liste de covoiturage et pour l'établissement des attestations d'adhésion.

La partie administrative est remise à la présidente pour stockage du document.

3.3 Réunion d'accueil des nouveaux adhérents

Nous accueillerons les nouveaux adhérents afin de faciliter leur intégration dans l'association.

Cette réunion permettra de présenter la SAR et ses administrateurs et le site internet de la SAR.

La réunion se terminera par un pot d'accueil.

Les licences des nouveaux adhérents ont majoritairement été enregistrées en Octobre.

La réunion aura lieu le samedi 16 novembre à 15h.

Tous les administrateurs présents participeront à la réunion sauf Anne RIMASSON.

Roger CANTINIAU se charge de réserver une salle.

4 Commission voyage

4.1 Bilan financier Cauterêts

Le voyage à Cauterets a dégagé un bénéfice de 13,74€ par adhérents. Un remboursement est envisagé puisque la somme due à chaque adhérent est supérieure à 10€.

Robert EMERY va donner la liste des participants à Jacqueline VIAUD qui enverra un mail à chaque participant. Le participant pourra faire un don à l'association ou choisir le remboursement.

La location des raquettes devra être remboursée systématiquement aux adhérents concernés.

4.2 Guide de voyage

Chaque administrateur a reçu un exemplaire du nouveau guide de voyage (annexe n°4).

Les modifications inscrites en vert sont relues et validées.

Les modifications concernent la composition de la commission voyage, l'établissement d'un budget prévisionnel et d'un tableau prévisionnel des règlements des prestataires avant le voyage, l'envoi de toutes les annexes assurances aux participants, les modes de communication (site internet et secrétaire programme).

En cas de désistement d'un participant remplacé par un autre adhérent, il semble plus judicieux que la SAR rembourse celui qui annule sa participation au voyage. Le nouvel adhérent règle la totalité du voyage à la SAR.

4.3 Voyages à venir

4.3.1 Les Hauts de France

Le voyage dans les Hauts de France se déroulera du samedi 17 mai au dimanche 25 mai 2025 soit 9 jours. Le coût du voyage est estimé à environ 850€.

Deux hébergements sont prévus : à Sallèches dans l'Avesnois et à Ambleteuse sur la côte d'Opale.

Les visites : musée de la piscine de Roubaix, le site minier, Terrils jumeaux d'Haillecourt .

Une enquête va être menée auprès des adhérents pour évaluer leur intérêt à participer à ce voyage.

4.3.2 Sortie Vouvant

La préinscription se fera début mai.

Les adhérents auront la possibilité de régler par carte bancaire via Hello asso. Un lien sera envoyé par le trésorier comme pour les voyages.

5 Bungypump

Une rencontre a été organisée avec Aldo BARBISAN, animateur de la section bungypump.

Aldo BARBISAN refuse de signer l'ordre de mission.

Il semble plus raisonnable que les adhérents souhaitant pratiquer du bungypump adhèrent au club de Fontcouverte et de retirer cette activité de la SAR (mise à jour de l'onglet accueil du site internet et retrait sur le programme mensuel).

Danielle STRICH va recenser les adhérents pratiquant cette activité et les informer de cette nouvelle modalité.

6 Barème kilométrique

Il semble opportun de compléter l'article 19 du règlement intérieur sur les modes de remboursement des frais kilométriques.

« Lors d'un abandon des frais kilométriques par un bénévole, la base de remboursement est le barème fiscal kilométrique de l'année en cours qui s'applique.

Pour la préparation des voyages ou le remboursement des frais kilométriques, le tarif de remboursement retenu est le barème des frais de déplacement du comité départemental. Actuellement, l'indemnité kilométrique s'élève à 0,45€ ».

Cette proposition va être soumise aux administrateurs pour validation.

7 Rando du premier mai

Robert EMERY animera la rando des 37km au départ de Saint Sauvant.

Babeth CERF assurera les pauses à Fontdouce le matin et au Pérou l'après midi.

Monique VICARD et Thérèse GUYOT animeront la randonnée des 20 km : Fontdouce- Louzac le matin et retour à Fontdouce l'après midi.

Pour le restaurant le soir, 2 restaurants (Le Saintonge et La vieille Forge) ont été contactés mais ne sont pas disponibles à cette date.

D'autres propositions sont à explorer : l'Amaryllis à Courcoury, Auberge de la Fontaine, Le Batia..

8 Questions diverses

8.1 l'oriflamme

La FFRandonnée dispose d'un service de sérigraphie qui permet la création d'oriflamme. Le coût serait moins élevé que dans le privé et avoisinerait les 200€. Robert EMERY va se renseigner auprès de la FFRandonnée.

8.2 La commission finances

La commission finances étant dissoute, l'article 19 du règlement intérieur est à réajuster.

8.3 Marche des 10km

Phillippe CHESNEL propose d'organiser une marche le 8 mai. Cette proposition est validée par le CA.

8.4 Petite marche

En fonction de la météo du mois de juin, la petite marche pourra être décalée le matin à l'appréciation des organisateurs de randonnée. Les marcheurs habituels seront informés par mail. Pour les marcheurs occasionnels, il sera notifié sur le programme de juin de contacter l'organisateur.

Fin de la séance à 19h30.

Danielle STRICH
Présidente



Sylviane BLIN
Secrétaire



Les annexes

Annexe n°1 : feuille santé

Annexe n°2 : bulletin adhésion

Annexe n°3 : règlement intérieur

Annexe n°4 : guide du voyage consultable sur le site internet de la SAR onglet infos diverses, rubrique infos voyage